



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.fevad.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/03/2022

N°2154

Réduire l'impact environnemental du commerce en ligne : 18 nouvelles entreprises signent la charte d'engagements avec le gouvernement et la fédération du e-commerce et de la vente à distance

La crise sanitaire et les confinements successifs ont mis en évidence la place croissante occupée par le commerce en ligne, tant dans les pratiques des consommateurs que dans les perspectives de développement du commerce en France. Cette croissance rapide a renforcé l'importance d'un développement écoresponsable des activités logistiques propres au e-commerce. A cette fin, une « Charte d'engagements pour la réduction de l'impact environnemental du commerce en ligne » comportant des engagements relatifs à l'information du consommateur, aux emballages, aux entrepôts et à la livraison a été élaborée. Signée pour la première fois le 28 juillet 2021 entre le ministère de la Transition écologique, le secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) et quatorze grandes enseignes du commerce en ligne, ce sont aujourd'hui dix-huit nouvelles entreprises qui rejoignent cette dynamique.

Dix-huit entreprises s'engagent aujourd'hui dans la réduction de leur impact environnemental lié à leur activité de commerce en ligne, en signant la charte : Afibel, Agrizone, Blancheporte, Boulanger, Damart, E.Leclerc, Electro Dépôt, Fleurance Nature, FM Logistic, Kadolis, Leroy Merlin, Manutan, Mondial Relay, Quel Bon Plan, Sédagyl, Tikamoon, Topaz, et Vitrine Magique.

Elles s'engagent ainsi à respecter les dix engagements concrets qui structurent cette charte, répartis autour de 3 piliers permettant de réduire l'impact environnemental depuis l'acte d'achat en ligne jusqu'à la livraison du colis :

- **En amont, les entreprises s'engagent à sensibiliser et à informer le consommateur de l'impact environnemental de la livraison de son achat**, en lui proposant par exemple plusieurs modalités de livraison (à partir du 1^{er} janvier 2023) en précisant le choix qui a le plus faible impact environnemental, ou encore en l'aidant à favoriser les bons gestes de commandes, pour en limiter les retours.

- **Lors de la préparation de l'expédition des colis, les entreprises signataires sont invitées à réduire les emballages et à en favoriser le réemploi**, en supprimant par exemple le suremballage et en utilisant des emballages adaptés à la taille du produit, mais aussi en privilégiant des emballages en matières recyclées, recyclables ou réutilisables.
- **Lors de l'entreposage des colis et de la livraison, les entreprises s'engagent à s'appuyer sur une logistique respectueuse de l'environnement**, en regroupant par exemple l'expédition des produits commandés en même temps par un même consommateur et en favorisant le développement de modes de livraison décarbonés.

Afin de rendre compte de la mise en œuvre des engagements, des indicateurs de suivi ont été élaborés en concertation entre les services de l'Etat, les entreprises signataires et la FEVAD. Un comité public/privé de suivi se réunira quatre fois par an pour faire le point sur les actions et les résultats obtenus. **Le premier comité de suivi de la charte aura lieu en juillet 2022** pour dresser un bilan d'étape qui sera publié chaque année.

Ces dix-huit entreprises rejoignent ainsi les 14 enseignes pionnières signataires en 2021 : Cdiscount, Ebay, Fnac-Darty, La Redoute, Maisons du Monde, Millet Mountain Group, Sensee, Otelo, Rakuten France SAS, Groupe Rosa, Sarenza, Showroomprivé, SOS accessoire et Veepee.

« Nous l'avons constaté, le secteur du commerce en ligne est en pleine expansion, et cela d'autant plus depuis la crise sanitaire. Il est donc nécessaire de poursuivre la mobilisation pour que ce secteur continue son évolution dans une dynamique respectueuse de l'environnement et moins émettrice de gaz à effet de serre. Je tiens à saluer les entreprises pionnières signataires de la charte, qui grâce à leur engagement ont ouvert la voie aux 18 nouvelles entreprises qui les rejoignent aujourd'hui. La porte reste ouverte à tous les acteurs qui souhaiteraient à leur tour s'engager ! » a déclaré Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique.

« L'urgence climatique nous concerne tous et concerne tous les secteurs y compris le secteur numérique en général et celui des achats en ligne en particulier. Grâce à la « Charte d'engagements pour la réduction de l'impact environnemental du commerce en ligne », le secteur du commerce en ligne s'est doté d'une feuille de route. Je salue les actions proactives des premiers signataires de la Charte et me réjouis que cette communauté vertueuse se soit encore élargie avec 18 nouveaux membres. Je n'ai aucun doute que l'esprit de la Charte sera bientôt partagé par un encore plus grand nombre d'acteurs du secteur. » a déclaré Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

"L'engagement en faveur de réduction de l'impact environnemental est une attente forte de la part des Français, à laquelle les entreprises de e-commerce se doivent de répondre. C'est dans cet esprit qu'est née cette Charte, fondée sur une démarche de progrès, de dialogue et de responsabilisation des acteurs. En juillet dernier, lors de son lancement 14 entreprises s'étaient engagées. 6 mois plus tard, ce sont 18 autres entreprises qui rejoignent le mouvement et portent le nombre de signataires à 32. Cet élan témoigne de la mobilisation des acteurs pour un e-commerce plus durable et responsable et nous invitons tous les acteurs à s'engager dans cette voie d'avenir !" - Marc Lolivier, Directeur Général - Fevad

Retrouvez en ligne : [la page dédiée aux chartes d'engagements volontaires](#)

- La charte d'engagements
- Le communiqué de presse
- La vidéo de présentation de la charte

Contacts presse
Service presse de Barbara Pompili,
ministre de la Transition écologique

Mél : secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

**Service presse de Cédric O,
Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications
électroniques**

Tél : 01 53 18 43 10

Mél : presse@numerique.gouv.fr

**Contact presse de la FEVAD
Nathalie Lâiné - Responsable Communication**

Tél : 01 42 56 38 86

Mél : nlaine@fevad.com